

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 41 du décret du 21 mars 2016 relatif aux marchés publics, CALVADOS HABITAT a l'obligation de dématérialiser entièrement la procédure de passation de ses marchés dès 25.000 € HT, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2018**.

Cela signifie que tous les échanges entre CALVADOS HABITAT et les entreprises pendant la procédure de passation de ses marchés (dépôt des candidatures/offres ; questions/réponses ; courriers de négociation ; demandes d'informations ou de compléments ; notifications des décisions de rejet et d'attribution ; etc ...) se feront via la plateforme que nous avons choisie : <http://calvados-habitat.e-marchespublics.com>.

Pour pouvoir répondre à nos marchés, il vous suffit de créer votre compte sur cette plateforme, qui est mise gratuitement à votre disposition. Vous ne serez obligés de vous doter d'un certificat électronique que pour répondre aux procédures avec signature électronique obligatoire.

**Veillez noter que les plis remis « par voie papier » (à l'exception des copies de sauvegarde, des maquettes ou panneaux ...) seront dorénavant rejetés.**

Pour tous renseignements complémentaires sur la dématérialisation, le Ministère de l'Economie et des Finances met à disposition un guide, téléchargeable à l'adresse suivante : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/dematerialisation/20180601\\_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/20180601_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Christelle RENARD**

Responsable du Pôle Marchés et Commandes

Direction Financière

02.31.30.36.73 / [christelle.renard@calvados-habitat.fr](mailto:christelle.renard@calvados-habitat.fr)

